

TECHNICIEN EN LOISIRS

Lieu de travail : La Prairie
Supérieur immédiat : Direction de la 5^e secondaire
Statut : Emploi saisonnier à temps plein
Classe salariale : Technicien en loisirs
Horaire de travail : 35 h / semaine, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
Date d'entrée en fonction : 20 août 2025

SOMMAIRE

Sous l'autorité de la direction de niveau, le technicien en loisirs a comme fonction l'organisation, la promotion et l'animation des activités socioculturelles ou sportives favorisant le développement et l'encadrement des élèves.

CE QUE VOUS FEREZ

- Assure le bon fonctionnement d'activités socioculturelles ou sportives, occasionnelles ou régulières, à l'intérieur du programme institutionnel;
- Vois au respect des règles de fonctionnement des activités dont il est responsable : plan de travail du groupe, structures du travail, financement, ordre et sécurité dans le groupe, etc;
- Planifie et anime des projets spéciaux (Pâques, galas, etc.) et voit à l'organisation et au bon fonctionnement du service aux élèves;
- Analyse et bonifie les activités offertes aux élèves adaptées à leur intérêt;
- Collabore avec l'équipe de la vie scolaire et les collègues des autres secteurs;
- Anime des réunions d'équipe;
- Supervise et anime divers comités reliés aux élèves;
- Exécute toute autre tâche connexe à la demande de la direction.



APTITUDES

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion;
- Excellente capacité d'analyse;
- Apte à résoudre des problèmes;
- Possède d'excellentes habiletés en communication interpersonnelle;
- Fait preuve de rigueur, autonomie et sens de l'organisation;
- Applique une approche orientée vers la clientèle.

EXPÉRIENCE ET FORMATION

- Diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emploi ou l'équivalent;
- Minimum d'un an d'expérience de travail pertinent;
- Expérience dans le milieu scolaire, un atout.

NOS AVANTAGES

- Fonds de pension à prestation déterminée (RREGOP);
- Admissibilité à une assurance collective, avec un programme d'aide aux employés, y compris la télémédecine (assurance individuelle payée par l'employeur);
- Remboursement annuel d'un montant fixé par le Collège et lié à la santé (inscription à une compétition sportive, abonnement dans un gym, etc.);
- Remboursement des frais de formation pour le développement professionnel;
- Remboursement des frais d'adhésion à des associations professionnelles;
- Activités du Complexe sportif gratuites offertes à l'employé (certaines conditions s'appliquent);
- Stationnement et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit);
- Service de cantine disponible aux frais de l'employé.

ÉCHELLE SALARIALE

49267 \$ - 62699 \$

POUR POSTULER

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour ce poste doivent faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae, dès que possible.

Les candidats convoqués en entrevue devront être disponibles durant la semaine du 20 août 2025.

Les documents doivent être envoyés par courriel, à l'attention de Mme Pascale Seccareccia, conseillère en gestion de personnel, à l'adresse suivante : ressourcesshumaines@jdlim.qc.ca

Le collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

